



Commune  
D'ALLIGNY-EN-MORVAN

58230 ALLIGNY-EN-MORVAN

Tél : 03.86.76.13.50

alligny.morvan@wanadoo.fr

www.alligny-en-morvan.fr

**COMPTE RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 JUIN 2020**

**Président** : GROSCHÉ Marie-Christine

**Secrétaire de séance** : PIN Christine

**Présents** : GROSCHÉ MC (Maire) - MACHIN J-M (1<sup>er</sup> Adjoint) – MÔME C (2<sup>ème</sup> Adjoint) - DUCREUX N (3<sup>ème</sup> Adjoint) – BARD M-P – BOURGEAC J - BRANLARD D - CHARLOT F – GÉRARD D - GERVAIS G – GROSCHÉ JL – GUENOT G - PIN C - PRIMARD E

**Absent** : CHAMBERLAND P -

**Le Conseil Municipal après en avoir débattu :**

- Approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2019 :

	Dépenses	Recettes
<b>CA Commune</b>		
Fonctionnement	484 790,74 €	614 612,26 €
Investissement	209 097,22 €	195 530,75 €
<b>CA Assainissement</b>		
Fonctionnement	18 533,66 €	21 183,31 €
Investissement	37 284,00 €	11 312,57 €
<b>CA Gîte</b>		
Fonctionnement	29 671,50 €	36 450,27 €
Investissement	8187,25 €	12 699,81 €
<b>CA CCAS</b>		
Fonctionnement	2 553,06 €	3 457,20 €

- Approuve l'unanimité les comptes de gestion 2019,
- Vote les taxes directes locales aux taux inchangés par rapport à 2019,
- Vote les subventions réglées à l'article 6574 pour un montant de 1 815 €,
- Approuve les programmes de travaux 2020,
- Vote les Budgets Primitifs annexes et principal 2020 :

	Dépenses	Recettes
<b>BP Commune</b>		
Fonctionnement	968 441,87 €	968 441,87 €
Investissement	1 512 434,50 €	1 512 434,50 €
<b>BP Assainissement</b>		
Fonctionnement	25 810,50 €	25 810,50 €
Investissement	21 110,65 €	21 110,65 €
<b>BP Gîte</b>		
Fonctionnement	32 121,00 €	32 121,00 €
Investissement	9 627,25 €	9 627,25 €
<b>BP CCAS</b>		
Fonctionnement	3 950,00 €	3 950,00 €

- Décide de recruter Madame Ashley CLERGEAUD, en remplacement de Madame Maggy MOUSSELIN dont le contrat arrive à échéance et qui ne souhaite pas le renouveler pour raison de santé. La définition de ce poste d'adjoint technique est inchangée pour 17 h semaine et pour une durée de un an,
- Choisi, après avoir examiné deux devis, l'entreprise Enseignes et Lumières pour assurer l'adressage de la commune (définition des rues, fourniture des panneaux et numéros). Le coût total sera fonction du nombre de rues, par conséquent le Conseil Municipal s'est basé sur les prix unitaires pour effectuer son choix ainsi que sur l'accompagnement gratuit proposé par l'entreprise. Le choix d'une entreprise pour effectuer la pose se fera ultérieurement.
- Considérant la nécessité de faire vérifier les installations et la sécurité de la Salle des Fêtes et de la Mairie qui sont des lieux recevant du public, le Conseil Municipal accepte le devis de la SOCOTEC pour un montant de 300€ par an. La SOCOTEC intervient par ailleurs sur les autres bâtiments communaux.
- Décide de vendre au plus offrant l'ancien tracteur tondeuse qui ne fonctionne plus. Une annonce sera envoyée par mail aux habitants et figurera sur le prochain bulletin municipal.

Le 29 juin 2020

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

  
Jean-Marc MACHIN

